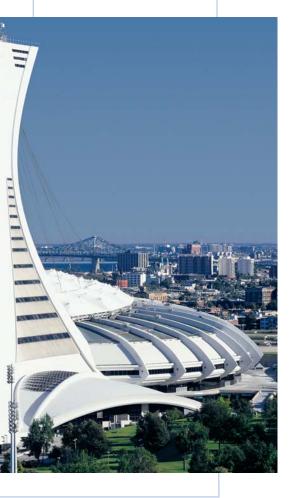
Rapport annuel 2005



Régie des installations olympiques

Sommaire



Lettre au président de l'Assemblée nationale	
Lettre à la ministre	
Message du président et du directeur général	
Revue de l'année 2004-2005	
L'exploitation du Stade	
Les services touristiques	
Le Centre sportif	
La gestion de l'actif immobilier	
Les ressources humaines	
Le rapport d'activités du Conseil d'administration et des différents comités	
Statistiques	
Statistiques de fréquentation par site	
Ventilation des résultats d'exploitation	
Revue financière 2004-2005	
Analyse des résultats par la direction	
Rapport des vérificateurs	
Fonds d'exploitation	1
Fonds de construction	1
Notes complémentaires	1
Fonds spécial olympique	2
Conseil d'administration et haute direction	2
Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics	2



Lettre au président de l'Assemblée nationale

Mars 2006

Monsieur Michel Bissonnet Président de l'Assemblée nationale Hôtel du Parlement Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter le bilan des activités de la Régie des installations olympiques pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Transan Poullie

Françoise Gauthier



Lettre à la ministre

Mars 2006

Madame la Ministre.

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2004-2005 de la Régie des installations olympiques.

Ce rapport reflète les activités réalisées dans les installations du Parc olympique au cours de l'exercice financier débutant le 1^{er} novembre 2004 et se terminant le 31 octobre 2005.

Pour cette année, nos résultats ont été supérieurs aux prévisions. Grâce à la tenue de nouveaux événements, nous avons réussi à combler la plupart des journées laissées libres par la première saison sans baseball depuis 1977. Les pages suivantes relatent, plus en détails, les principales réalisations de l'équipe en termes d'activités et de résultats financiers.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président,

Gilles Lépine

Message du président et du directeur général



Gilles Lépine

De grands défis commerciaux ont marqué l'année, surtout au Stade. L'un de nos objectifs était de favoriser la tenue d'un maximum de nouvelles activités afin de réduire la perte de revenus découlant de la première saison sans baseball depuis 1977. Nous avons réussi, dès la première année, à occuper 62 des 74 jours libérés par les Expos. De nouveaux outils de promotion du Stade et des efforts soutenus en développement de clientèle nous ont permis non seulement d'atteindre cet objectif, mais de dépasser de 1,6 million de dollars les revenus d'exploitation autonomes prévus au budget.

Nous avons accentué nos efforts de démarchage en prévision des années à venir, notre salle principale étant désormais disponible à des dates plus intéressantes. D'ailleurs, notre calendrier d'activités, pour l'année financière 2005-2006, est déjà en bonne partie comblé. Nous accueillerons notamment un événement sportif de calibre international, les 1^{ers} Outgames Mondiaux. Les cérémonies et les compétitions attireront des dizaines de milliers de spectateurs et produiront des retombées économiques importantes aux niveaux municipal et provincial.



René Morency

Au niveau du sport d'élite, nous avons connu des développements intéressants puisque les équipes nationales de nage synchronisée et de water-polo féminin ont choisi notre Centre sportif comme site d'entraînement. L'arrivée de ces deux équipes, en début d'année 2005, a pavé la voie à la création du *Centre d'entraînement des sports aquatiques du Québec*, qui était l'un des objectifs de notre planification stratégique. Nous avons d'ailleurs acquis le bassin de trois mètres de profondeur, installé temporairement à l'Île Sainte-Hélène lors des *XI*^e *Championnats mondiaux de la FINA*. Il sera installé, en 2006, dans la zone sèche du Centre sportif. Ce nouvel équipement permettra de mieux desservir les athlètes d'élite tout en continuant à offrir une programmation complète au grand public.

La gestion de nos actifs immobiliers patrimoniaux pose également des défis importants en termes d'entretien et d'évolution des infrastructures. Nous avons donc poursuivi notre plan décennal d'immobilisation, de même que le processus de remplacement de la toiture souple. Un nouveau toit durable, fiable et sécuritaire nous permettra d'exploiter notre salle principale douze mois par année et ainsi de mieux satisfaire notre clientèle en saison hivernale. Ce faisant, nous accroîtrons nos revenus autonomes.

Nous sommes convaincus, plus que jamais, que l'avenir offre de grandes occasions de développement commercial, sportif et touristique au Parc olympique. Nous avons la ferme intention, en comptant sur l'expertise de notre personnel, de relever tous les défis. Nous entendons offrir à nos clients une qualité d'accueil et de services incomparables. Nous le ferons auprès des promoteurs d'événements, des spectateurs, des utilisateurs du Centre sportif et des touristes. En utilisant nos équipements de manière optimale, nous contribuerons encore davantage au développement social et économique de Montréal et du Québec.

Gilles Lépine

Président

René Morency

Directeur général

en moune

Le Parc olympique de Montréal est un endroit unique au Québec en raison de ses multiples vocations commerciales et communautaires. Nos sites et secteurs d'activités sont les suivants : grands rassemblements et événements d'envergure dans le Stade; entraînement d'élite et sport grand public au Centre sportif; accueil de touristes à l'Observatoire de la Tour de Montréal et dans l'ensemble de nos installations.

Au terme de l'année financière 2004-2005, nos revenus d'exploitation ont dépassé nos prévisions budgétaires de 1,6 million de dollars. Nos revenus autonomes sont demeurés sensiblement au même niveau que l'année précédente lorsque le Stade accueillait la dernière saison de baseball des Expos.

Cette performance supérieure aux prévisions est liée à trois facteurs : la présentation de nouveaux événements dans le Stade qui offrait, pour la première fois, une meilleure disponibilité de dates pendant la saison estivale, une légère croissance des revenus à l'Observatoire situé au sommet de la Tour de Montréal, et l'augmentation du nombre d'abonnements au Centre sportif.

L'exploitation du Stade

Les efforts déployés auprès des promoteurs locaux, nationaux et internationaux ont porté fruits puisque 62 des 74 jours laissés libres par le déménagement des Expos ont été occupés par de nouveaux événements. À titre d'exemple, le film américain *Time Bomb* a été tourné au Stade, aménagé en position football américain, pendant 26 jours consécutifs.

Le Stade a aussi été le site de tournage d'une douzaine d'autres films, vidéoclips, vidéos institutionnelles et scènes de films québécois dont *Bon cop Bad cop*. Des rencontres avec le Bureau du cinéma de Montréal ont permis de mieux positionner le Stade en tant que site de tournage adapté à plusieurs types de productions. Nous prévoyons d'ailleurs des retombées pour les années à venir.

Au total, le Stade a été occupé pendant 149 jours et a accueilli plus de 459 000 personnes lors d'activités commerciales, sportives ou communautaires. Parmi ces dernières, mentionnons le 15° Festival de la Santé de Montréal. C'est au Stade que se terminaient les onze épreuves du Festival, dont le Marathon de Montréal. Cette initiative a été fort appréciée des 17 000 participants à l'événement.

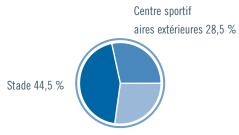
En 2004, les sports professionnels avaient occupé 89 jours de calendrier. Cette année, quinze jours ont été consacrés au montage, à la présentation et au démontage de deux matchs de football professionnel. La Finale de l'Est, présentée le 14 novembre 2004, et le match régulier des Alouettes, disputé en octobre 2005, ont attiré des dizaines de milliers de spectateurs enthousiastes.

Ces matchs ont été joués sur une surface de gazon artificiel AstroTurf nouvellement rénovée. En effet, les lisières situées près du monticule et des buts de baseball ont toutes été remplacées par du matériau neuf, plus spongieux. Les fermetures éclair ont été changées et le revêtement de gazon synthétique est maintenant retenu au sol par des bandes de velcro plutôt que par des points d'ancrage. De plus, la surface de jeu est maintenant installée dans le sens est-ouest plutôt que dans l'axe nord-sud. Grâce à cette nouvelle configuration, le montage de la surface de gazon se réalise en huit à douze heures, soit la moitié du temps requis auparavant.

Au chapitre des activités commerciales, plusieurs événements ont été présentés. Mentionnons le Salon National des Animaux de Compagnie, le Salon des véhicules récréatifs de Montréal, le Salon National du Grand Air, le Salon de l'auto Sport Compact Performance, le Black & Blue. Trois spectacles motorisés très populaires ont également eu lieu au Stade, soit le Motocross Napa, le Monster Spectacular et le Monster Jam.

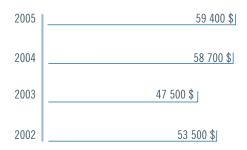
L'indicateur de performance « revenus moyens par jour de location » permet de constater que nous avons atteint notre objectif d'accroître les revenus moyens par jour de location du Stade.

Pourcentage de fréquentation



Observatoire 27,1 %

Revenus moyens par jour de location



Enfin, nous avons produit un nouveau dépliant destiné aux promoteurs d'événements. Ce nouvel outil permet de soutenir les efforts de démarchage dont l'objectif est l'utilisation optimale des différentes salles du Stade, y compris la salle principale. Ce dépliant positionne la multifonctionnalité et l'adaptabilité de nos installations.



Les services touristiques

L'Observatoire de la Tour de Montréal, qui est notre produit touristique principal, et les visites guidées de nos installations, ont attiré plus de 280 500 touristes et excursionnistes. La majorité des visiteurs, soit 64 %, s'est présentée de manière autonome plutôt qu'en groupes organisés. Par rapport à l'an dernier, le nombre de touristes venant d'outre-mer a augmenté de 10 % alors que la clientèle américaine a décru de 11 %.

Quant aux visiteurs faisant partie de groupes organisés par des tour-opérateurs, ils représentent 36 % de notre clientèle touristique. Ces derniers sont essentiellement Américains et Européens francophones. Nous avons remarqué une augmentation de 37 % des groupes provenant d'Asie. Le marché latino-américain est également en développement avec une croissance de 48 % par rapport à l'an dernier.

Selon Statistique Canada, le nombre de touristes américains ayant visité le Québec, entre mai et septembre 2005, a diminué de 7,6 % comparativement à l'année précédente. Cela s'est évidemment traduit par une diminution de l'achalandage à l'Observatoire. Toutefois, les revenus globaux des services touristiques ont légèrement augmenté grâce au redressement tarifaire. Quant à elle, la vente de souvenirs, dans nos deux boutiques, a produit des revenus de 544 000 dollars, chaque acheteur se procurant des articles valant, en moyenne, 11,66 dollars.

Afin d'inciter les touristes à visiter nos installations, nos dépliants promotionnels sont disponibles aux postes frontières, à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et dans les hôtels de la région métropolitaine. Nous annonçons également notre site dans les différents guides et cartes touristiques et par le biais d'une chaîne de télévision spécialisée diffusée dans les grands hôtels.

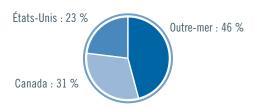
Globalement, les services touristiques ont produit des revenus bruts de 2,9 millions de dollars.

Provenance des visiteurs autonomes

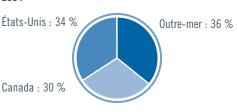
Source : Billetterie du Parc olympique.

n = 17 969





2004



Le Centre sportif

Le Centre sportif du Parc olympique dessert aussi bien le grand public que les athlètes de haut niveau. En début d'année 2005, deux équipes nationales ont élu domicile au Centre sportif, pavant ainsi la voie à la création du Centre d'entraînement des sports aquatiques du Québec. Il s'agit d'un gain appréciable puisque le Centre d'excellence en nage synchronisée a quitté Etobicoke (Ontario) pour s'établir dans nos installations. Depuis janvier, les nageuses utilisent notre bassin de compétition pour l'entraînement aquatique ainsi que notre salle de musculation pour le conditionnement physique. En février, le Centre national féminin d'entraînement en water-polo s'est à son tour installé chez nous lorsqu'il a guitté le Centre Claude-Robillard. Les athlètes de cette discipline utilisent les mêmes équipements que leurs collègues de nage synchronisée.

Du 12 au 30 juillet, plus de 1 000 athlètes d'élite, en natation, nage synchronisée et water-polo, se sont entraînés au Centre sportif. En provenance de 160 pays, ils participaient à *Montréal 2005* dans le cadre des *XI^e Championnats mondiaux de la FINA* dont les épreuves, en vertu des règlements, devaient se tenir en plein air.

Ouvert sur semaine entre 6 h 30 et 22 h et les fins de semaine entre 9 h et 18 h, sauf pendant douze jours fériés, le Centre sportif permet d'accommoder au mieux nos différentes clientèles. Nos installations sont d'ailleurs les seules, à Montréal, permettant du bain libre en continu, ce qui contribue à leur popularité.

En 2005, la direction des Communications, soutenue par une agence de publicité, a développé une campagne publicitaire visant à promouvoir le Centre sportif. Cette campagne d'affichage positionnait nos deux principaux services, soit le conditionnement physique et les activités aquatiques. L'objectif marketing visait la rétention et le développement de la

clientèle. Les publics cibles étaient les résidants du quartier élargi et les personnes qui travaillent à proximité de nos installations. La campagne présentait trois affiches différentes. Elles ont été installées sur les panneaux lumineux de stations de métro stratégiquement choisies et sur les Abribus.



Nous avons également développé une identité visuelle distincte pour le Centre sportif. Elle comprend une représentation graphique de quelques activités offertes, et du Stade lui-même, de manière à reconnaître facilement le site. Les efforts de publicité et la nouvelle représentation graphique renforcent le repositionnement de nos installations sportives.

Durant l'année, plus de 294 000 personnes se sont présentées au Centre sportif et aux aires extérieures, notamment à la piste d'athlétisme. Par rapport à 2004, nous observons une croissance de 10 % des abonnements au conditionnement physique, et de 11 % pour les activités aguatiques.

Finalement, les revenus d'exploitation du Centre sportif s'élèvent à 1,8 million de dollars. Il s'agit d'une croissance de 189 000 dollars par rapport à 2004.





La gestion de l'actif immobilier

Le Stade olympique est un monument grandiose qui fait partie intégrante du patrimoine moderne québécois. Ce complexe exceptionnel doit être régulièrement entretenu et modernisé. Durant l'année, nous avons poursuivi les activités reliées au programme d'immobilisation et d'entretien de notre actif immobilier.

Parmi les travaux réalisés en 2005, mentionnons la réfection de 7 800 m² de structures de béton dans les stationnements situés boulevard Pie-IX. Le remplacement complet du réseau de protection incendie des stationnements, un projet d'une durée de trois ans, a débuté à l'automne 2005. Enfin, la mise en service du premier des trois nouveaux groupes électrogènes a été réalisée en juin.

En ce qui concerne le remplacement de la toiture souple, nous avons poursuivi la phase 2 du processus par la reprise de l'appel de candidatures. Lors du premier appel de candidatures, aucun dossier présenté n'était conforme aux exigences et, en conséquence, toutes les candidatures ont dû être rejetées. L'exercice avait pour objectif d'évaluer l'expertise technique et la solidité financière des firmes se portant candidates pour réaliser un nouveau toit selon le mode concession. Lors du second appel, parmi les quatre firmes ayant posé leur candidature, deux finalistes ont été retenus. Ces deux firmes, le regroupement Janin-Atlas inc. et SNC-Lavalin inc., ont poursuivi le processus jusqu'à l'appel de propositions sur invitation. Cette étape a été franchie en juillet et nous verrons, à l'exercice suivant, quelle en sera la conclusion.

Le partenaire auquel le mandat serait éventuellement octroyé devra concevoir, financer, réaliser, et entretenir la toiture pendant une période d'environ 25 ans après quoi, nous deviendrions propriétaire de l'ouvrage. Notre objectif est de coiffer le Stade d'un nouveau toit fiable, durable, sécuritaire et économique, d'ici quelques années.

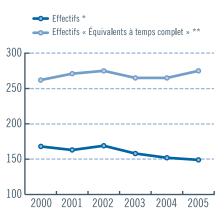
Les ressources humaines

Notre personnel à temps complet regroupe de nombreux corps de métiers et professions. Ces personnes nous permettent d'assurer les opérations quotidiennes de gestion, d'entretien, et de production d'événements dans nos trois sites. Lors des grands événements à gradins, tels que le Motocross ou les matchs de football, nous faisons appel à nos employés à l'événement. Au nombre d'environ 800, ces derniers assurent, notamment, l'accueil et la sécurité des dizaines de milliers de personnes qui se présentent au Stade.

Depuis l'an 2000, le nombre d'employés est en légère décroissance.

Évolution des effectifs de 2000 à 2005

(effectifs dénombrés en janvier)



- * Postes réguliers autorisés et employés en disponibilité.
- ** Postes réguliers autorisés, employés en disponibilité, personnel temporaire, employés de la construction (décret) et personnel à l'événement.

Le rapport d'activités du Conseil d'administration et des différents comités

Le Conseil d'administration de la Régie des installations olympiques est composé de sept membres nommés par le gouvernement du Québec. Au cours de l'année, le Conseil a tenu treize rencontres, soit six réunions régulières et sept spéciales. Pour leur part, les comités permanents du Conseil se sont réunis six fois.

Le comité du contrôle financier et administratif

Le comité du contrôle financier et administratif a pour mandat de procéder à l'étude et à l'analyse des divers budgets préparés par les hauts dirigeants de la Régie des installations olympiques, en vue de leur présentation pour approbation au Conseil d'administration. Il assure le suivi de ces budgets après leur approbation.

Ce comité assure, de plus, le suivi du contrôle financier et administratif de la Régie en obtenant toutes les informations nécessaires à une vérification financière et opérationnelle efficace.

Le comité de construction et entretien

Le mandat de ce comité est de superviser le suivi des décisions du Conseil en regard de tous les projets de construction et d'entretien de la Régie. De plus, il étudie tous les dossiers relatifs à l'entretien et à la sécurité des installations olympiques et recommande au Conseil toute décision stratégique à cet égard.

Le comité marketing

Le comité marketing oriente et valide les choix de programmation, de communication, de mise en marché, de tarification et de développement de l'entreprise en s'assurant notamment que les projets et les plans qui lui sont soumis respectent les orientations et les stratégies déterminées par le Conseil d'administration.

Le comité de Ressources humaines

Le comité de Ressources humaines évalue les recommandations soumises par la direction de la Régie relativement aux effectifs requis par la Régie pour réaliser son mandat, aux conditions de travail applicables au personnel, et à l'évaluation du personnel de l'organisme.

Statistiques

Statistiques de fréquentation par site

	Événements		Fréquentation				
Jours d'activités publiques	Jours entrée/ sortie *	Total	Athlètes	Participation populaire	Organisateurs et exposants	Spectateurs et visiteurs	Total
2	13	15	200	0	400	89 307	89 907
97	37	134	0	26 932	29 832	312 642	369 406
99	50	149	200	26 932	30 232	401 949	459 313
350		350	5 740	259 213	11 984		276 937
151		151		17 317			17 317
323		323				280 586	280 586
			5 940	303 462	42 216	682 535	1 034 153
				533 038			533 038
	d'activités publiques 2 97 99 350	d'activités entrée/ publiques sortie * 2 13 97 37 99 50 350	d'activités entrée/sortie * Total 2 13 15 97 37 134 99 50 149 350 350 151 151	d'activités publiques entrée/ sortie * Total Athlètes 2 13 15 200 97 37 134 0 99 50 149 200 350 350 5 740 151 151 323 323	d'activités publiques entrée/ sortie * Total Athlètes Participation populaire 2 13 15 200 0 97 37 134 0 26 932 99 50 149 200 26 932 350 350 5 740 259 213 151 151 17 317 323 323 5 940 303 462	d'activités publiques entrée/ sortie * Total Athlètes Participation populaire Organisateurs et exposants 2 13 15 200 0 400 97 37 134 0 26 932 29 832 99 50 149 200 26 932 30 232 350 350 5 740 259 213 11 984 151 151 17 317 323 323 5 940 303 462 42 216	d'activités publiques entrée/ sortie * Total Athlètes Participation populaire Organisateurs et exposants Spectateurs et visiteurs 2 13 15 200 0 400 89 307 97 37 134 0 26 932 29 832 312 642 99 50 149 200 26 932 30 232 401 949 350 350 5 740 259 213 11 984 151 151 17 317 280 586 5 940 303 462 42 216 682 535

⁶

^{*} Le nombre de jours occupés par la mise en place et le retrait d'une activité.

Ventilation des résultats d'exploitation

Exercice clos le 31 octobre 2005 (en milliers de dollars) - (non vérifié)

	Stade	Centre sportif	Aires extérieures	Services touristiques	Énergie fournie à des tiers *	Subvention de fonctionnement	Total
Produits							
Subvention du gouvernement du Québec						20 000	20 000
Produits directs d'exploitation	8 674	1 662	23	2 901	178		13 438
Produits communs ventilés**	422	3	71	1	3 489		3 986
	9 096	1 665	94	2 902	3 667	20 000	37 424
Charges							
Charges d'exploitation	9 568	2 953	761	3 018			16 300
Charges communes ventilées***	5 571	724	499	1 025			7 819
Énergie	1 576	2 457	132	565	3 132		7 862
Centrale thermique	167	290		66	404		927
Charges d'administration ventilées	2 312	1 260	185	927			4 684
	19 194	7 684	1 577	5 601	3 536	0	37 592
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES Produits par rapport aux Charges d'exploitation	(10 098)	(6 019)	(1 483)	(2 699)	131	20 000	(168
Répartition de la subvention	10 527	6 019	1 483	2 699	535	(21 263)	C
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES D'EXPLOITATION	429	0	0	0	666	(1 263)	(168
Coûts encourus relatifs à l'incident du 18 janvier 1999	(429)						(429
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) Des produits par rapport Aux Charges d'exploitation	0	0	0	0	666	(1 263)	(597

Notes:

- * Biodôme, Aréna Maurice-Richard, Centre Pierre-Charbonneau, Cinéma StarCité et Village olympique.
- ** Les produits communs ventilés sont composés de charges aux locataires, redevances téléphoniques, revenus d'intérêt, réclamations et dispositions de surplus.
- *** Les charges communes ventilées sont composées de la CSST, assurances, amortissement, frais financiers, sécurité, taxes, garage et entretien physique.

Analyse des résultats par la direction

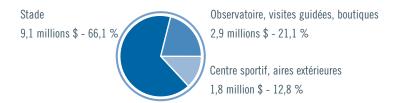
Les revenus d'exploitation

Bien que les revenus aient été supérieurs de 1,6 million de dollars par rapport aux prévisions, ils ont connu une diminution de 3,3 %, ou 1,28 million de dollars comparé à 2004. Cette baisse est notamment imputable à une réduction de 792 000 dollars de la subvention d'équilibre.

Le reste de l'écart, soit 492 000 dollars, est attribuable à une diminution des revenus autonomes liée au fait que certains événements, y compris le baseball, n'ont pas été réédités.

Les revenus les plus élevés proviennent de l'exploitation du Stade lui-même, suivi des activités touristiques puis du Centre sportif.

Revenus d'exploitation



Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont connu une croissance globale de 2,5 % liée essentiellement aux honoraires professionnels payés pour la gestion du projet de nouvelle toiture. Une augmentation au chapitre de l'achat de matériaux, de location d'équipements et de contrats de services est attribuable à la réalisation de travaux d'entretien préventif et de réparations essentielles, lesquels ont été plus importants cette année que pendant l'exercice précédent.

À la ministre responsable de la Régie des installations olympiques

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'exploitation et de construction de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2005 et les états des résultats, des surplus réservés et des surplus d'opérations du fonds d'exploitation et des flux de trésorerie des fonds d'exploitation et de construction de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis conformément à la Loi sur la Régie des installations olympiques et à la Loi constituant un fonds spécial olympique. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées à la note 3. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces règles comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que l'utilisateur déterminé, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Raymond blabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal

Le 21 décembre 2005

Fonds d'exploitation

Résultats

de l'exercice terminé le 31 octobre 2005 (en milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
roduits		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	20 000	20 792
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 756	4 452
Loyers	1 279	1 609
Publicité	447	390
Stationnements	2 312	2 799
Souvenirs	640	666
Redevances des concessionnaires	1 071	1 177
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 596	1 563
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 925	4 039
Travaux et services facturés à des tiers	1 326	931
Autres produits	72	290
	37 424	38 708
harges		
Traitements		
Employés réguliers	8 602	8 469
Employés à l'événement	2 634	2 418
Charges sociales	1 813	1 806
Cotisations au régime de retraite	434	326
Coûts de cessation d'emploi	151	271
Contrats de services	5 174	4 518
Matériaux et location d'équipement	1 523	1 417
Produits aux fins de revente	331	341
Frais d'énergie		
Fournie à des tiers	3 132	3 165
Autre	4 735	4 525
Taxe d'eau et de services, et assurances	2 380	2 578
Honoraires professionnels	1 648	931
Commissions, cachets et droits	309	354
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	156	128
Intérêts sur la dette à long terme	366	802
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	340	324
Publicité	854	896
Créances douteuses	230	177
Autres charges	304	347
Amortissement des immobilisations	3 717	3 614
Amortissement d'une subvention reportée	(1 241)	(721
	37 592	36 686
ccédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres éléments utres éléments	(168)	2 022
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999	429	358
xcédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(597)	1 664

Surplus réservés Surplus d'opérations de l'exercice terminé le 31 octobre 2005

(en milliers de dollars)

							2005	2004
		Rés	ervés					
	Développement de nouveaux projets et marchés	Programme d'entretien des installations	Projet nouvelle toiture	Bassin nage synchronisée	Total	Opérations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Surplus au début Investis en immobilisations	-	-	3 414	-	3 414	7 372	10 786	9 054 17
Affectation aux surplus réservés				600	600	(600)		
Virement aux surplus d'opérations Excédent (insuffisance) des produits			(846)		(846)	846		
par rapport aux charges						(597)	(597)	1 664
Solde disponible pour investissement	-	_	2 568	600	3 168	7 021	10 189	10 735
Surplus au début Immobilisations	190	6	_	-	196		196	264
Acquises à même les surplus								(17)
Virements aux surplus d'opérations	(38)	(6)			(44)	44		
Solde non amorti	152	_	_	-	152	44	196	247
Surplus à la fin	152	_	2 568	600	3 320	7 065	10 385	10 982

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'exploitation

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2005 (en milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(597)	1 664
Éléments hors caisse		
Perte sur la cession d'immobilisations	7	
Amortissement des immobilisations	3 717	3 614
Amortissement d'une subvention reportée	(1 241)	(721)
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 5)	(785)	14 775
Rentrées nettes de fonds	1 101	19 332
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acceptations bancaires	8 477	505
Immobilisations	(6 805)	(12 449)
Cession d'immobilisations	75	
Rentrées (sorties) nettes de fonds	1 747	(11 944)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts et sorties nettes de fonds	(3 750)	(7 750)
Diminution de l'encaisse	(902)	(362)
Encaisse au début	1 282	1 644
Encaisse à la fin	380	1 282

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 octobre 2005 (en milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
ACTIF		
Encaisse	380	1 282
Acceptations bancaires, taux d'intérêt variant entre 2,53 % et 2,60 %		8 477
Débiteurs	2 855	2 030
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir	10 000	
Stock	1 042	944
Frais payés d'avance	464	476
Immobilisations (note 6)	40 287	37 281
	55 028	50 490
PASSIF		
Comptes fournisseurs et charges à payer	8 918	8 792
Subventions reportées (note 4 et note 8)	28 225	19 466
Dette à long terme (note 9)	7 500	11 250
	44 643	39 508
SURPLUS		
Surplus réservés	3 320	3 610
Surplus d'opérations	7 065	7 372
	10 385	10 982
	55 028	50 490

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

fat di allo

Fonds de construction

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 octobre 2005 (en milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour la construction et sorties nettes de fonds	(324)	(1 040)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues du Fonds spécial olympique	72 237	66 396
Remboursements nets d'emprunts à long terme	(72 000)	(65 253)
Rentrées nettes de fonds	237	1 143
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(87)	103
Encaisse (découvert bancaire) au début	95	(8)
Encaisse à la fin	8	95

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 octobre 2005 (en milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
ACTIF		
Coût de construction des installations (note 10)	1 476 541	1 476 175
Frais à prendre en charge par le Fonds spécial olympique (note 11)	116 461	117 508
Contributions totales reçues (note 12)	(1 540 801)	(1 468 564)
	52 201	125 119
Autre élément d'actif		
Encaisse	8	95
	52 209	125 214
PASSIF		
Dette à long terme (note 9)	52 000	124 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	205	163
ntérêts courus	4	1 051
	52 209	125 214

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

fat di allo

Notes complémentaires

au 31 octobre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques (ci-après « la Régie ») est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^e Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Les revenus de la Régie doivent être affectés d'abord à son exploitation et ensuite au remboursement des emprunts, avances ou autres obligations de la Régie pour l'aménagement des installations olympiques. Dès qu'auront été remboursés ces emprunts et avances et qu'auront été exécutées les obligations précitées, la propriété des installations olympiques reviendra à la Ville de Montréal.

Les opérations de la Régie se regroupent sous quatre principaux volets, soit la location de locaux commerciaux, de bureaux et d'aires de jeu, la production d'événements, le volet touristique et la vocation sociale.

Une partie appréciable du budget d'exploitation de la Régie provient de la vocation sociale, qui comprend l'utilisation des installations sportives par la population et pour l'entraînement des athlètes d'élite.

De plus, la Régie s'engage activement auprès d'organismes du quartier Hochelaga-Maisonneuve et de tout l'est de Montréal.

2 - ORGANISME ASSOCIÉ

Le Fonds spécial olympique a été constitué par la Loi constituant un fonds spécial olympique. Ce fonds a été créé en vue de percevoir du ministre du Revenu une partie de la taxe spéciale sur le tabac, le produit de la cession d'actifs immobiliers du fonds de construction de la Régie et, à l'époque, les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec.

Ce fonds spécial, géré par le ministre des Finances du Québec, est affecté exclusivement au remboursement des emprunts de la Régie, au paiement des intérêts sur ces emprunts ainsi qu'aux coûts de parachèvement des installations olympiques.

3 - RÈGLES COMPTABLES

 Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables suivantes :

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la Régie doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

La Régie applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercice futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des installations sportives, tourisme et événements, des stationnements, des souvenirs et des redevances de concessionnaires sont constatés lorsque la livraison a eu lieu et que les services ont été fournis.

Les produits de location de locaux commerciaux et de bureaux sont constatés lorsque les services sont fournis et que l'entente de location est signée par le client.

Les produits tirés du recouvrement du coût de l'énergie ainsi que des travaux et services facturés à des tiers sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis.

Tous ces produits sont également constatés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Frais du fonds d'exploitation imputés au fonds de construction

Depuis 1997, aucuns frais ne sont imputés au fonds de construction en ce qui concerne tous les frais administratifs, directs et indirects, relatifs au parachèvement des installations.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

La Régie est assujettie à la taxe d'eau et de services, mais n'est cependant pas assujettie aux taxes foncières imposées par la Ville de Montréal.

Réclamations

La Régie ne comptabilise les réclamations contre des tiers qu'au moment de leur encaissement.

Les poursuites et les réclamations contre la Régie dont le dénouement est prévisible ont fait l'objet d'une provision.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissement

Les immobilisations acquises aux fins de l'exploitation sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et la période qui suivent :

Équipement Structure et aménagements spécifiques Aménagements locatifs Matériel roulant 10 %, 20 % et 33,33 % 5 %, 6,67 %, 10 % et 20 % Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux 6,67 %, 15 %, 20 % et 26,33 %

La subvention reportée est amortie au même rythme que les immobilisations auxquelles elle se rapporte.

b) Les règles comptables utilisées pour l'établissement des états financiers s'écartent sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada en ce qui concerne les éléments suivants :

Coût de construction des installations

À l'exclusion des terrains où sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Cession de biens

Au moment de la cession de biens comptabilisés au fonds de construction, le coût de ces biens ainsi que les contributions correspondantes ne sont pas radiés des livres; toutefois, le produit de la cession est versé au Fonds spécial olympique en vertu de la loi régissant ce fonds (voir note 10).

Contributions reçues

La Régie a adopté la politique de ne pas amortir contre ses produits d'exploitation le coût de construction des installations du Parc et du Village olympiques, qui est réduit des contributions reçues.

Les contributions reçues incluent, en plus des contributions directes reçues d'organismes associés, les contributions reçues du Fonds spécial olympique pour le remboursement de la dette ainsi que les coûts de parachèvement non financés par des emprunts à long terme.

Les contributions reçues ne comprennent pas le coût des intérêts sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ni tout débours additionnel pouvant résulter de la fluctuation du taux de change au moment du remboursement de dettes libellées en devises, qui sont pris en charge directement par le Fonds spécial olympique.

4 - SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une subvention, établie sur la base des prévisions budgétaires, a été accordée à la Régie à titre d'assistance financière pour combler le déficit.

De plus, la Régie a une subvention à recevoir au montant de 10 000 000 \$ relativement à la réalisation du plan d'immobilisations (voir note 8).

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2005	2004
	\$	\$
Débiteurs Company of the Company of	(825)	6 204
Subvention du gouvernement du Québec à recevoir	(10 000)	
Stock	(98)	143
rais payés d'avance	12	76
Comptes fournisseurs et charges à payer	126	(1 606)
Subventions reportées	10 000	9 958
	(785)	14 775

Notes complémentaires

au 31 octobre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

$\mathbf{6}-\mathbf{IMMOBILISATIONS}$

			2005
	Amortissement		Coût
	Coût	cumulé	non amorti
	\$	\$	\$
quipement	14 754	13 426	1 328
Structure et aménagements spécifiques	74 334	35 522	38 812
Aménagements locatifs	5 664	5 664	-
Natériel roulant	1 704	1 557	147
	96 456	56 169	40 287
			2004
		Amortissement	Coût
	2 21	AIIIUITISSEIIIEIIL	Coul

			2004
	A	Amortissement	
	Coût	cumulé	non amorti
	\$	\$	\$
Équipement	14 111	13 173	938
Structure et aménagements spécifiques	69 051	32 960	36 091
Aménagements locatifs	5 994	5 993	1
Matériel roulant	1 988	1 737	251
	91 144	53 863	37 281

7 - EMPRUNT BANCAIRE

La Régie dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant maximum autorisé de 15 000 000 \$, portant intérêt au taux de base du prêteur et renouvelable en février 2006.

8 - SUBVENTIONS REPORTÉES

	2005	2004
	\$	\$
Subvention - fonds d'exploitation		
Solde au début	366	408
Montant encaissé au cours de l'exercice	20 000	20 750
	20 366	21 158
Montant constaté à titre de produits	20 000	20 792
Solde à la fin	366	366
Subvention - plan d'immobilisations		
Solde au début	19 100	9 821
Montant encaissé au cours de l'exercice		10 000
Montant à recevoir	10 000	
	29 100	19 821
Amortissement de l'exercice	(1 241)	(721)
Solde à la fin	27 859	19 100
	28 225	19 466

2004

9 - DETTE À LONG TERME

	2005	2004
	\$	\$
Fonds d'exploitation		
Billet émis au fonds de financement du ministère		
des Finances du Québec, 4,152 %, remboursable		
par versements annuels de 3 750 000 \$,		
échéant en mars 2007	7 500	11 250

Les versements sur la dette à long terme du fonds d'exploitation au cours des prochains exercices s'élèvent à 3 750 000 \$ en 2006 et 2007.

	2005	2004
	\$	\$
Fonds de construction		
Billets émis au fonds de financement		
du ministère des Finances du Québec		
du illilistère des l'illances du Quebec		
0.00057.0/ / 1/ 11.00	0.500	
3,06857 %, échéant le 28 novembre 2005 (a)	6 500	
3,10447 %, échéant le 19 décembre 2005 (b)	6 500	
3,18382 %, échéant le 30 janvier 2006	6 500	
3,25202 %, échéant le 27 février 2006	6 500	
3,32079 %, échéant le 27 mars 2006	6 500	
3,38955 %, échéant le 24 avril 2006	6 500	
3,44639 %, échéant le 29 mai 2006	6 500	
3,47688 %, échéant le 19 juin 2006	6 500	
4,38 %		50 000
2,55571 %		74 000
	52 000	124 000

- (a) Ce billet a été remboursé jusqu'à concurrence de 4 500 000 \$ et le solde de 2 000 000 \$ a été refinancé au taux de 3,2795 %, échéant le 30 janvier 2006.
- (b) Ce billet a été remboursé jusqu'à concurrence de 4 000 000 \$ et le solde de 2 500 000 \$ a été refinancé au taux de 3,52652 %, échéant le 27 mars 2006.

Les versements sur la dette à long terme du fonds de construction au cours du prochain exercice s'élèvent à 52 000 000 \$.

10 - COÛT DE CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS

	2005	2004
	\$	\$
nstallations utilisées par la Régie		
Parc olympique		
Solde au début	1 204 327	1 203 243
Coût de construction de l'exercice		
Nouvelle toiture	333	1 084
Solde à la fin	1 204 660	1 204 327
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160	16 160
	1 220 820	1 220 487
nstallations cédées		
Vélodrome (a)	82 804	82 804
Biodôme (a)	50 397	50 364
	133 201	133 168
Village olympique (b)	122 520	122 520
	1 476 541	1 476 175

- a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie lui a cédé, en 1994, la propriété du Biodôme, et ce, sans contrepartie. Les coûts inhérents à cette propriété s'élèvent à 133 201 000 \$, soit un montant de 82 804 000 \$ relatif au Vélodrome et un montant de 50 397 000 \$ relatif au Biodôme (voir note 3).
- (b) Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres. Le traitement comptable relativement à la cession du Village a été fait en conformité avec les règles comptables de la cession de biens, ainsi qu'il est mentionné à la note 3.

Notes complémentaires

au 31 octobre 2005

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

11 - Frais à Prendre en Charge par le fonds spécial Olympique

	2005	2004
	\$	\$
ntérêts payés lors du refinancement des emprunts	19 486	19 486
ntérêts courus sur les emprunts	4	1 051
erte de change sur la dette à long terme libellée		
n dollars américains	96 971	96 971
	116 461	117 508

12 - CONTRIBUTIONS TOTALES REÇUES

	2005	2004
	\$	\$
Fonds spécial olympique	1 278 790	1 206 553
Comité organisateur des Jeux olympiques	191 362	191 362
Ville de Montréal	70 649	70 649
	1 540 801	1 468 564

13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les débiteurs, la subvention du gouvernement du Québec à recevoir et les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Dette à long terme

La juste valeur de la dette à long terme du fonds de construction est équivalente à la valeur comptable étant donné que la majorité des emprunts viennent à échéance au cours du prochain exercice.

La juste valeur de la dette à long terme du fonds d'exploitation est d'environ 7 464 000 \$ (11 180 000 \$ en 2004). Pour déterminer cette juste valeur, la Régie a actualisé les flux de trésorerie futurs prévus en vertu du contrat au taux dont la Régie pourrait se prévaloir à la date du bilan pour un emprunt comportant des conditions et une échéance similaires.

14 – ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2005, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 21 800 000 \$ (21 900 000 \$ en 2004).

De ce montant, des réclamations totalisant 20 200 000 \$ (20 200 000 \$ en 2004) ont été acheminées aux assureurs relativement à l'incident du 18 janvier 1999. Il est actuellement impossible de déterminer l'impact financier pouvant résulter de cet incident.

Après analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.



Avis au lecteur

Les états financiers du Fonds spécial olympique de l'exercice terminé le 31 octobre 2005 ont été préparés par les officiers du ministère des Finances du Québec, responsable de la gestion du fonds, et n'ont fait l'objet d'aucune vérification. Cependant, les états financiers de ce fonds sont vérifiés annuellement au 31 mars par le Vérificateur général du Québec.

Raymend blabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal Le 21 décembre 2005

Fonds spécial olympique

Évolution du fonds

de l'exercice terminé le 31 octobre 2005 (non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
PROVENANCE DES FONDS		
Taxe spéciale sur le tabac (note 1)	75 977	75 553
Intérêts sur les dépôts bancaires	2	4
Intérêts sur les placements temporaires	113	102
	76 092	75 659
UTILISATION DES FONDS	 	
Remboursement de capital sur la dette à long terme du fonds		
de construction de la Régie des installations olympiques	72 000	65 253
Intérêts sur la dette à long terme du fonds de construction		
de la Régie des installations olympiques	3 831	9 384
Construction des installations olympiques	237	1 143
	76 068	75 780
Augmentation (diminution) des fonds	24	(121)
Solde du fonds au début	216	337
Solde du fonds à la fin	240	216

Actif et passif

au 31 octobre 2005

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (en milliers de dollars)

	2005	2004
	\$	\$
Encaisse	240	216

Notes complémentaires

au 31 octobre 2005

(non vérifié - voir avis au lecteur) - (Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)

1 - TAXE SPÉCIALE SUR LE TABAC

Au 31 octobre 2005, le Fonds spécial olympique ne comptabilise pas aux revenus la partie de la taxe sur le tabac perçue ou à percevoir en novembre 2005 par le ministère du Revenu, ses agents et ses mandataires pour le mois d'octobre 2005. Cette pratique comptable est la même que celle appliquée au cours de l'exercice précédent.

Le pourcentage de la taxe sur le tabac perçue pour le Fonds spécial olympique est de 7,93 % au 31 octobre 2005 (8,10 % en 2004).

2 - CONTRIBUTIONS VERSÉES À LA RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

Les contributions versées au fonds de construction de la Régie des installations olympiques au cours des exercices 2005 et 2004 s'élèvent respectivement à 72 237 000 \$ et à 66 396 000 \$, et se détaillent comme suit :

	2005	2004
	\$	\$
Construction des installations olympiques	237	1 143
Remboursement de capital sur la dette à long terme	72 000	65 253
	72 237	66 396

Membres du Conseil d'administration

Président

Gilles Lépine

Président CGLI inc.

Vice-président

Vacant

Membres

Guy Marion

Directeur général

Fonds de développement

Emploi-Montréal inc.

Camille Montpetit

Directeur général

Caisse populaire Desjardins de Villeray

Michel P. Lamontagne

Directeur

Direction des Muséums nature de Montréal

Ville de Montréal

Diane Lachapelle

Directrice

Synchro-Québec

Pasquale (Pat) Di Lillo, CA

Associé, fiscalité

KPMG s.r.I./S.E.N.C.R.L.

Giuseppe Di Battista

Président

Développement Pangen inc.

Membres de la haute direction

René Morency

Directeur général

Gaëtan Desrosiers

Vice-président à la Direction générale

André Lafrenière

Vice-président, Administration

Lawrence Reynolds

Vice-président, Construction et entretien

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- 1.1 Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de la Régie des installations olympiques (ci-après appelée « la Régie ») a pour objectif de préserver l'intégrité et l'impartialité de ses administrateurs publics (ci-après appelés « administrateur ») et de favoriser la transparence au sein de la Régie. Il est adopté conformément aux prescriptions de l'article 34 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et modifications subséquentes).
- 1.2 Le Code de déontologie s'applique aux administrateurs définis comme étant les membres du Conseil d'administration, le président, le directeur général et le vice-président, Administration de la Régie.

2. PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

- 2.1 L'administrateur contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la Régie et à la bonne administration de ses biens. Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 2.2 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie établis par les lois et les règlements ainsi que par le présent Code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
- 2.3 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
- 2.4 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre des décisions indépendamment de toute considération de partisanerie politique. En outre, le président, le directeur général et le vice-président, Administration doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 2.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit dénoncer à la Régie tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
- 2.6 Le président, le directeur général, le vice-président, Administration ne peuvent, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association, mettant en conflit leur intérêt personnel

- et celui de la Régie. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou donation pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un tel administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la Régie par lesquelles il serait aussi visé.
- 2.7 Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Régie doit dénoncer par écrit cet intérêt au président du Conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.
- 2.8 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Régie avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 2.9 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- 2.10 Le président, le directeur général et le vice-président, Administration doivent exercer leurs fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui les a nommés ou désignés les nomme ou les désigne aussi à d'autres fonctions. Ils peuvent, toutefois, avec le consentement du Secrétaire général du Conseil exécutif dans le cas du président, du directeur général, et du Conseil dans les autres cas, exercer des activités didactiques pour lesquelles ils peuvent être rémunérés et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
- 2.11 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage (dont les billets de spectacle et les frais de stationnement) et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
- 2.12 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 2.13 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
- 2.14 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Régie.
- 2.15 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Régie, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

- 2.16 Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Régie est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. La Régie ne peut quant à elle traiter avec cet administrateur dans les circonstances ci-haut indiquées.
- 2.17 Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Régie.

3. MESURES DE PRÉVENTION

- 3.1 L'administrateur doit, dès sa nomination, prendre connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie et attester qu'il en a pris connaissance. Il doit en outre déclarer les intérêts directs et indirects qu'il détient dans des entreprises, organismes et associations susceptibles de le placer en situation de conflit d'intérêts. Il doit également signaler toute modification survenant en cours de mandat.
- 3.2 L'administrateur doit indiquer les droits qu'il peut faire valoir contre la Régie, leur nature et leur valeur dès qu'ils prennent naissance.
- 3.3 L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt et celui de la Régie doit identifier toute situation potentielle ou réelle de conflit d'intérêts, et en informer les membres du Conseil. Il doit alors s'abstenir de participer à toute décision et délibération portant sur cet organisme, cette entreprise ou cette association et se retirer pour la durée des délibérations et du vote. Cette déclaration est consignée au procès-verbal de la réunion des membres.

4. RÉMUNÉRATION

- 4.1 La rémunération et les conditions de travail du président et du directeur général sont établies par un contrat approuvé par le gouvernement.
- 4.2 Les conditions de travail du vice-président, Administration sont établies selon les normes adoptées par le Conseil ou le gouvernement en vertu de l'article 11 de la Loi sur la Régie des installations olympiques (L.R.Q. c., R-7).
- 4.3 Les articles 26 à 32 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics s'appliquent au président, au directeur général et au vice-président, Administration.



La Régie des installations olympiques a pour mission de préserver, dans le meilleur intérêt public, l'intégrité patrimoniale des infrastructures du Parc olympique, et d'en assurer le plein développement en complémentarité avec les grands équipements actuels et futurs.

(Proposition adoptée le 16 juin 2003)

Renseignements généraux

Régie des installations olympiques

4141, avenue Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V 3N7

Téléphone : (514) 252-4141 Télécopieur : (514) 252-9401 Internet : www.parcolympique.ca

Photographies:

Parc olympique

C. Parent/P. Hurteau/Tourisme Québec

Nicolas Galenne

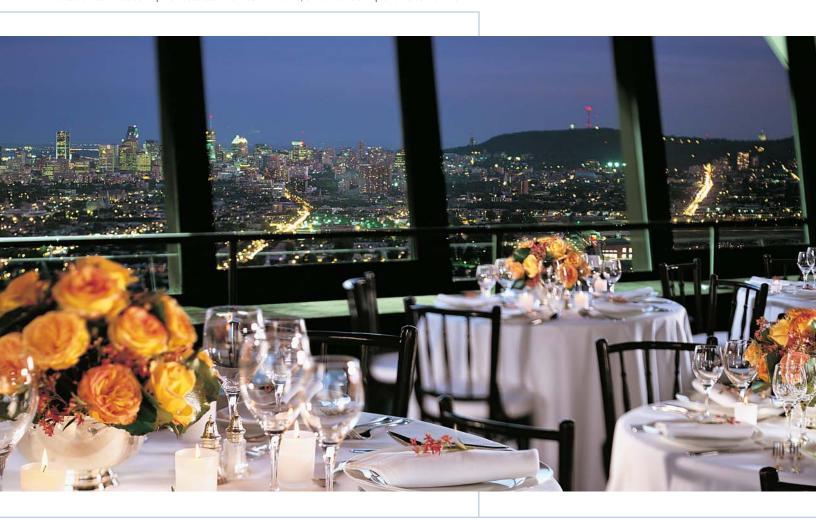
Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-46487-7

Le Salon Montréal,

situé au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, offre une vue imprenable sur la ville.



Tenez des réceptions à la hauteur!

Réservations :

(514) 252-4737 ou 1 877 997-0919 Courriel : reservation@rio.gouv.qc.ca